

COMMENT RÉPONDRE À
L'ATTAQUE JUDICIAIRE
« D'OUTRAGE À MAGISTRAT »

PAR

WILLIAM MAYHAR

Tout le monde devrait garder ce document sous le coude ; il pourrait vous sauver ; Il a été utilisé à plusieurs reprises dans les tribunaux et, s'il est utilisé correctement, il ramènera docilement un juge enragé à son siège.... Croyez-moi ce n'est pas facile à faire...

Cela nous hérissent de voir des gens se présenter au tribunal pour se frotter aux « fils de vipères, progéniture de serpents » dans ces tribunaux hors-la-loi d'aujourd'hui. Tant de gens nous écrivent et nous appellent tandis qu'ils sont pressés comme des citrons par la caisse enregistreuse tous les jours, liquidés dans les flux de financement de l'élite.

Si vous connaissez les bons arguments, ils reculeront immédiatement ; ils peuvent toujours vous faire arrêter, mais vos bons arguments seront versés au dossier, ce qui discréditera le juge eu égard à son action dédaigneuse envers vous, et vous utiliserez ce dossier lors de votre appel ou de toute audition future. L'IMPORTANT EST DE LE DISCRÉDITER et LE METTRE EN ACCUSATION DANS SON PROPRE TRIBUNAL... si vous avez les bons arguments.

Ceci peut être utilisé dans n'importe quel tribunal, dans n'importe quel contexte, à n'importe quel niveau, car il s'agit du même processus de base — et je pense même dans n'importe quel pays, en usant de légères variations. Le processus Sui Juris est simple et relève de la *Common Law* dans la mesure où « tout peuple raisonnable peut comprendre » et qu'il relie toutes les formes judiciaires ou de relations avec les autorités publiques.

L'un des principaux OUTILS utilisés dans les tribunaux pour vous arrêter est « L'OUTRAGE À MAGISTRAT ». L'outrage comporte une peine immédiatement de six mois à un an de prison ; c'est potentiellement ce à quoi vous êtes confronté. Cette attaque est utilisée pour tout et n'importe quoi, mais principalement pour intimider ; et c'est là que le juge va l'utiliser (ou l'a déjà fait) comme une camisole de force ou une arme contre un défendeur qui « irrite » le juge en demandant le respect de ses droits.

Quand c'est à votre tour de subir cette attaque — et cela arrive si vite que vous en êtes déstabilisé — si vous avez noté ceci par écrit et que vous pouvez garder votre sang-froid suffisamment longtemps pour ne pas oublier de vous en servir (vous devez pratiquer, c'est à ce point important !), voici ce que vous devez répondre :

« S'AGIT-IL D'UN OUTRAGE CIVIL OU D'UN OUTRAGE PÉNAL, MONSIEUR LE JUGE ? »

(Attendez que sa réponse soit enregistrée dans les minutes ; ne dites rien tant que la réponse ne vous est pas donnée, et, s'il y a une pause, cette LONGUE pause sera inscrite dans les minutes, ce qui signifie qu'il n'aura pas su vous répondre — le silence d'un témoin répondant à une question est une admission de la vérité dans les minutes d'un procès et plus la pause dure, le mieux c'est. Ce que vous recherchez c'est de l'obliger à SE PRONONCER, puis vous continuez puisque maintenant vous l'avez officiellement piégé vu que c'est maintenant inscrit dans le registre permanent.)

- S'il répond « OUTRAGE PÉNAL », vous dites : « QUI PORTE PLAINTÉ, QUEL EST LE CRIME ET QUI EST LA VICTIME ? », puis vous attendez à nouveau qu'il dise quelque chose.
- S'il répond « OUTRAGE CIVIL », vous dites « OÙ EST LE CONTRAT ENTRE VOUS ET MOI ? JE N'ACCEPTÉ PAS LES TERMES DU CONTRAT, MONSIEUR LE JUGE. »

Vous l'avez MAINTENANT acculé à agir de manière CRIMINELLE EN DEHORS DE TOUTE COMPÉTENCE LÉGALE ET HORS IMMUNITÉ dans son propre tribunal ainsi que dans le registre, et en voici la raison : au civil, TOUT est affaire de CONTRAT et rien ne peut être fait qui ne soit une forme de contrat. Or, SEULS DES HUMAINS PEUVENT LÉGALEMENT CONTRACTER. Toute contravention, tout échange d'argent, toute commande est un échange, un contrat, entre deux humains. La Constitution est un contrat entre les Enfants du Créateur possédant des droits intrinsèques et le peuple constitutionnellement souverain de l'État lié par le SERMENT JUDICIAIRE, son contrat.

Quoi qu'il en soit, quand vous dites au juge « Je n'accepte pas les termes du contrat », il SAIT qu'il n'a pas de contrat avec vous et si vous n'avez commis aucun crime, il n'a aucune autorité pour vous arrêter ni même de présider l'audience : il est HORS de sa juridiction légale et HORS de son IMMUNITÉ.

S'il répond « OUTRAGE PÉNAL », comme m'a dit un jour un juge, il s'agit du juge Robert Walberg, sans serment légal d'ailleurs, il se ridiculise ! Le juge m'a dit « SI VOUS RÉPÉTEZ CELA, JE VOUS ACCUSE D'OUTRAGE À MAGISTRAT ! » J'ai répondu « EST-CE UN OUTRAGE PÉNAL OU UN OUTRAGE CIVIL, WALBERG ? ». Alors, il s'est mis en colère et a répondu « PÉNAL » !

Alors j'ai dit : « QUEL CRIME AI-JE COMMIS ? QUI PORTE PLAINTÉ ? QUI EST LA VICTIME ? Il est devenu fou de rage et a commencé à vociférer « L'ÉTAT DE L'OREGON », « LE SYSTÈME JUDICIAIRE », « LE TRIBUNAL »... J'ai dit « VOUS SAVEZ QUE SEUL UN HUMAIN PEUT PORTER PLAINTÉ ET IL N'Y A PAS DE CRIME NI AUCUNE VICTIME. VOUS SAVEZ QUE L'ÉTAT DE L'OREGON NE PEUT PAS PORTER PLAINTÉ ». Il fit machine arrière et resta assis là, le visage rougi (il m'avait déjà arrêté trois fois pour avoir parlé avant cette tentative d'outrage) et cela lui coupa le sifflet.

C'était le troisième jour de bataille dans son tribunal / simulacre de procès devant jury en janvier dernier, et après que cette confrontation le fit reculer, il resta au fond de son siège pendant trois heures me laissant m'exprimer pour le registre, pendant que le jury attendait à l'arrière. M'EXPRIMER POUR LE REGISTRE ÉTAIT MON UNIQUE BUT AFIN DE METTRE LE DOSSIER À JOUR. Malheureusement pour nous, les jurés ne comprennent rien du tout et en plus ces confrontations les effraient, et toute la connaissance des procédures judiciaires et de la loi supérieure leur passent carrément au-dessus de la tête ; ils ne font QUE ce que le juge leur PERMET de faire par sa façon de manipuler ses instructions. Pendant trois heures, ce juge, l'air cadavérique, garda le silence, tandis que j'égrainais la liste des preuves des crimes de l'État et de sa propre trahison en expliquant ce qui s'était passé.

C'est ainsi que vous créez un dossier. Vous devez aussi utiliser une autre astuce appelée «OFFRE DE PREUVE».

Quand, pendant des jours ils vous combattent, vous attaquent, se mettent en colère et déclarent que vous ne pouvez rien dire devant le jury, et que le procureur interrompt littéralement CHACUNE de vos phrases afin de vous empêcher de vous exprimer (je suis passé par là !), vous dites au juge «JE VAIS FAIRE UNE OFFRE DE PREUVE POUR MON APPEL». Il ira parfois, tout simplement, dans l'arrière-salle et laissera l'enregistrement continuer, ou alors il s'assoira en retrait et écoutera pendant que vous faites le procès-verbal de vos faits hors présence du jury.

Une autre astuce consiste à dire «OFFRIR COMME PREUVE» ; ils vous feront tourner en rond pendant des jours et vous dénieront sous prétexte « qu'on ne le dit pas comme ça »... Ils sont fous, mais si vous utilisez leurs arguments, ils savent qu'ils doivent reconnaître qu'il s'agit de leur propre procédure qu'ils utilisent et donc que vous devez également être en mesure d'utiliser.

Une autre expression importante à utiliser est «JUGEMENT PRÉCIPITÉ». Après avoir tourné en rond jusqu'à un certain point et avoir été bloqué à tous les tournants, vous leur dites : «ESSAYEZ-VOUS DE ME PRÉCIPITER AU JUGEMENT ?» Ça marche : ils se taisent et s'assoient si vite que vous en restez bouche bée — on penserait qu'ils se sont fait tirer dessus...C'est un OUTIL important ; vous prononcez cette phrase qui signifie qu'ils vous empêchent de présenter vos preuves comme cela se fait dans un tribunal légitime et comme l'exige la procédure judiciaire régulière, et le dire pendant qu'ils le font c'est comme leur tirer dessus sur leurs sièges.

J'espère que les gens utiliseront ces outils lorsqu'ils seront terrifiés au tribunal ; tout le monde est terrifié au tribunal, même les avocats, surtout quand vous apportez une vérité de cette ampleur. On dit que là où la vérité rencontre le mensonge, il y a des retombées, comme pour une bombe à neutrons, Vous secouez littéralement le nid de guêpes lorsque vous dites la vérité dans leurs tribunaux.

La suite du processus se trouve dans le livre que nous avons écrit. C'est récemment que nous avons appris ces nouveaux «outils» et donc ils constituent un «ajout» à l'information contenue dans l'ouvrage *Sui Juris*. C'est ce qui se produit RÉELLEMENT quand vous êtes au tribunal et non ce que nous pensons qui arrive ni ce que nous souhaitons qui arrive. En maîtrisant ces outils, vous vous préparez à faire face à ce Mal actuel.

DOCUMENTS ORIGINAUX

How to Respond to Contempt of Court, Judicial Attack

par William Mayhar

<https://famguardian.org/Subjects/LawAndGovt/ChallJurisdiction/how-to-respond-to-contempt-of-court.pdf>

Tiré de

SUI JURIS : the truth in the record — a process for the people to access the courts

par Pamela and Will Gaston

https://www.nfpca.org/Archive/Sui_Juris/SUI_JURIS_OL.pdf